

Objet : Installation du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS du Pays Foyen - Mandat 2026-2033

Le Président de la Communauté de Communes informe :

Qu'en application de l'article L.123-6, R.123-7, R.123-11, R.123-12 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par mes soins :

- De représentants des **associations de retraités et de personnes âgées** ;
- De représentants des **associations de personnes handicapées**;
- **De représentants** des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- D'un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- De représentants des associations en lien avec les thématiques du Centre SocioCulturel.

Au sein du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.
- Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

La délibération du Conseil communautaire en date du mardi 14 avril 2026 a décidé de fixer à 8 le nombre de membres nommés par le Président au Conseil d'Administration du CIAS.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social et solidaire sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Libournais.
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au C.I.A.S. du Pays Foyen,
- Qui ne sont pas membres du conseil communautaire

DÉLAI IMPÉRATIF

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président **au plus tard le 15 mai 2026** par mail à contact@paysfoyen.fr ou par courrier 22 Avenue de Verdun 33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Information auprès de :

Maïlys COSSART Directrice Générale Adjointe en charge du service à la population et à la cohésion sociale - CDC et CIAS 05.57.46.20.58 - contact@paysfoyen.fr

José BLUTEAU
Président
